



## MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme	UFR SANTE
Mention Licence	0
Mention Licence pro	0
Mention Master	Biologie-santé.
Mention Spécifique	0
Parcours type :	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du Cœur et de la Circulation

Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire		
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal						Contrôle continu intégral - CCI					Examen		2ème session / 2de chance		
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen		Epreuves continues							Epreuve terminale/Examen		
			Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%
S3	UE	UE 1 : Electrophysiologie, couplage excitation-contraction, relaxation, sarcomère cytosquette et cardiomyopathies					70	30						100		100		
S3	UE	UE 2 : Signalisation cellulaire cardiaque normale et pathologique					70	30						100		100		
S3	UE	UE 3 :Remodelages vasculaires et valvulaires					70	30						100		100		
S3	UE	UE 4 : Explorations et imageries fonctionnelles cardiaques et vasculaires de l'animal					70	30						100		100		
S3	UE	UE 5 : Pharmacologie du cœur, des vaisseaux et de l'hémostase					70	30						100		100		
S3	UE	UE 6 : Biotechnologies et biothérapies du cœur et des vaisseaux					70	30						100		100		
S3	UE	UE 7 : Circulation pulmonaire (organisée par B2PRS)					70	30						100		100		
S3	UE	Présentation projet recherche en anglais						100							100			
S3	UE	Anglais						100							100			
S4	UE	UE 8.1 : Méthodologies en recherche cardiovasculaire						100							100			
S4	UE	UE 8.2 : Présentation bibliographique						100							100			
S4	UE	Stage de recherche, Mémoire de Stage et Soutenance.					50	50						50	50			

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES**

**1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :**

Commentaires :  
Pas de contrôle

**2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :**

Commentaires : Un étudiant qui est ajourné à l'issue des délibérations du jury, n'a pas un droit automatique à redoublement, celui-ci est accordé ou non à l'issue des délibérations du jury .

**3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :**

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	10	
Règles de compensation (Master)	sans objet		
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours-type de M2 (Masters en V/râteau)			

**4. STAGES :**

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
Entre janvier et septembre		6	24

**5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	sans objet	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	sans objet	
Module de préparation à l'insertion professionnelle	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	sans objet	